

Votre pharmacien peut faire + que vous ne le pensez, demandez-lui conseil !

J'ai une infection urinaire

??



J'ai mal à la gorge

Mon enfant à la varicelle

Je souffre de rhinite allergique

Mon pharmacien m'accompagne :

Possibilité de dispenser ou renouveler certains traitements sans ordonnance médicale, sous certaines conditions, pour :

Me permettre d'accéder à une prise en charge plus rapide

Éviter une consultation médicale ou une visite aux urgences

